

CIRCULAIRE 002-20 Le 8 janvier 2020

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Newmont Goldcorp Corporation (NGT) CHANGEMENT DE NOM

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que «Newmont Goldcorp Corporation» changera de nom pour «Newmont Corporation».

À l'ouverture des marchés le 9 janvier 2020, la société va transiger sous le nouveau nom.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Newmont Goldcorp Corporation seront ajustées comme suit :

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 9 janvier 2020

SYMBOLE DES OPTIONS: Inchangé

NOMBRE DE CONTRATS : Inchangé

► MULTIPLICATEUR : Inchangé

LIVRABLE PAR CONTRAT: 100 actions ordinaires de Newmont Corporation

> LIMITES DE POSITION ET DE Les limites de position et de levée resteront inchangées

LEVÉE: à 50 000 contrats

> CUSIP: Inchangé



VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam Directrice, Dérivés sur actions Marchés financiers